

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 V 31** Vœu relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié (17<sup>ème</sup>).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant les nombreuses dégradations survenues dans le centre sportif Max Rousié depuis l'ouverture du terrain de football ;

Considérant les très nombreuses intrusions dans l'enceinte sportive, suivies le plus souvent d'incivilités et dégradations ;

Considérant que les réparations de ces dégradations engendrent des frais conséquents pour la collectivité ;

Considérant la réalisation d'un audit de sûreté du centre sportif ayant fait l'objet d'un avis daté de juillet 2015 ;

Considérant que les préconisations de cet audit restent à mettre en œuvre plus de six mois après sa publication ;

Considérant que les termes de ce vœu ont été adoptés à l'unanimité du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Brigitte KUSTER, MM. Jérôme DUBUS, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

Les préconisations de l'audit de sûreté du centre sportif Max Rousié soient mises en œuvre.